

## CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME

### CNIA - 1<sup>ER</sup> DEGRÉ



#### DURÉE

La formation se déroule sur  
**9 mois** et comporte :

- » 154 h de formation théorique
- » 140 h de formation pratique

#### PÉRIODE

septembre n à juin n+1

#### PUBLIC

- **Des professionnels du secteur social et médico-social** ayant un titre professionnel de niveau 3 et 4, tels que : assistant familial, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, accompagnant éducatif et social, technicien en intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur...
- **Des professionnels d'autres secteurs** pouvant être amenés à accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, AESH de l'Education Nationale, chargé d'accompagnement socio-professionnel de SIAE, des intervenants en Petite Enfance (détenteurs du CAP), des animateurs périscolaires, des professionnels encadrant des GEM...
- **Des bénévoles d'associations, des proches-aidants.**

### HABILITÉE PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES CENTRES RESSOURCES AUTISME (GNCRA)

Les Certificats Nationaux d'Intervention en Autisme 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, édictés par l'Arrêté du 17 août 2020, s'inscrivent dans la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, initiée en 2018.

Ils visent à faire évoluer la qualité du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes autistes en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé et permettent une réelle reconnaissance professionnelle.

L'ESEIS a été habilitée par le Groupement National des Centres Ressources Autisme (GNCRA) pour la mise en œuvre des Certificats Nationaux d'Intervention en Autisme 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, depuis 2021.

#### OBJECTIFS

La formation amenant au Certificat National d'Intervention en Autisme 1<sup>er</sup> degré vise à développer des compétences en accompagnement de personnes atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) :

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de TSA
- Communiquer avec la personne atteinte de TSA et optimiser sa propre communication
- Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de TSA
- Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de TSA
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de TSA
- Elaborer et mettre en oeuvre le Projet Personnalisé d'Intervention de la personne atteinte de TSA
- Etre en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de TSA
- Mettre en oeuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de TSA
- Actualiser ses connaissances relatives aux TSA

#### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation repose sur une forte alternance d'apports théoriques et méthodologiques et de mises en pratique en situation professionnelle.

#### INTERVENANTS

Les intervenants sont tous des professionnels pluridisciplinaires experts dans le domaine de l'autisme.

## DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site :

[www.eseis-afris.eu/cnia](http://www.eseis-afris.eu/cnia)

## CODES

- CPF : 333246
- RSCH : RS5476



## TAUX :

- De réussite : 87,5% en 2022
- D'abandon : 0% en 2022
- De satisfaction : 100% en 2022

## COÛTS

Coût de la formation : 3 003€

## CONTACTS

Responsable Pédagogique : Rachel RICARD

Responsable de la Formation : Agnès FISCHER

Assistante/Secrétariat :

Isabelle RAFFRAY

Tél. : 03 88 21 26 97

[formations.autisme@eseis-afris.eu](mailto:formations.autisme@eseis-afris.eu)

## LIEU

ESEIS - Site de Strasbourg

3 rue Sédillot

67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 21 19 90

[strasbourg@eseis-afris.eu](mailto:strasbourg@eseis-afris.eu)

Accessible aux personnes en situation de handicap

## CONDITIONS D'ACCÈS/PRÉ-REQUIS

**Diplôme, expérience :** diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 exigé. Un stage de formation pratique de 140 heures est obligatoire dans une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA. En fonction, si tel est le cas, ce stage peut se faire dans la structure d'appartenance du candidat.

**Inscriptions :** demander votre dossier de candidature par mail à [formations.autisme@eseis-afris.eu](mailto:formations.autisme@eseis-afris.eu)

**Sélection/épreuve d'admission,** après étude du dossier, un entretien de positionnement sera proposé permettant de vérifier l'expérience en matière d'accompagnement de personnes présentant des TSA ou non, la situation professionnelle, le besoin de trouver un lieu de stage de formation pratique et d'informer sur le projet de stage à mener.

## CONTENU

- **Module 1 :** Connaissances des troubles du spectre autistique et évaluation fonctionnelle - 17h30
- **Module 2 :** Les modalités de communication de la personne avec TSA et l'adaptation de la communication des intervenants - 17h30
- **Module 3 :** Les particularités sensorielles, perceptives et sensori-moteurs de la personne avec TSA - 14h
- **Module 4 :** Les interactions sociales de la personne avec TSA - 14h
- **Module 5 :** Prévention et gestion des comportements-problèmes de la personne avec TSA - 17h30
- **Module 6 :** Le suivi de l'état de santé de la personne avec TSA - 10h30
- **Module 7 :** Elaboration et mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) - 17h30
- **Module 8 :** Les approches développementales et comportementales et leur mise en œuvre - 28h
- **Module 9 :** Actualiser les connaissances relatives aux TSA - 3h30
- Préparation à la certification - 14h

## CERTIFICATION

Il est impératif d'avoir suivi l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique pour se présenter à la certification.

Le Certificat National d'Intervention en Autisme 1<sup>er</sup> degré s'obtient après validation de 2 épreuves :

1. La production d'un écrit de 25 à 30 pages composé de deux parties :
  - d'un rapport de stage comprenant la présentation de la structure et du projet mené par le candidat,
  - d'une étude de situation d'accompagnement d'une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme mise en œuvre durant le stage.
2. Une prestation orale devant un jury de 30 minutes, s'appuyant sur l'écrit présenté par le candidat.